

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 24, 25 et 26 septembre 2018**

-----

**2018 DDCT 55.** Subventions Fonds du Maire (17 030 euros) à huit associations (9<sup>ème</sup>).

**Mme Pauline VERON, rapporteure.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le projet de délibération, en date du 11 septembre 2018, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution de subventions à huit associations domiciliées ou œuvrant dans le 9<sup>e</sup> arrondissement de Paris ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2511-14 ;

Vu l'avis du Conseil du 9<sup>e</sup> arrondissement, en date du 10 septembre 2018;

Sur le rapport présenté par Mme Pauline VERON, au nom de la 7<sup>e</sup> commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 1.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2018 à l'association « Le petit escargot » (188085 / 2018\_07042), 150 Bd de Magenta – 75010 Paris.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 2.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2018 à l'association « Crescendo » (9608 / 2018\_07338), 102 C rue Amelot – 75011 Paris. Mme la Maire est autorisée à signer la convention jointe.

Article 3 : Une subvention d'un montant de 500 euros est attribuée au titre de l'exercice 2018 à l'association « Phoenix et dragons » (186401 / 2018\_07054), 10 rue de la Tour des Dames – 75009 Paris.

Article 4 : Une subvention d'un montant de 3.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2018 à l'association « Espaces » (101901 / 2018\_07333), 855 Av. Roger Salengro – 92370 Chaville.

Article 5 : Une subvention d'un montant de 1.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2018 à l'association « Trinité solidarité » (182610 / 2018\_07075), 3 rue de la Trinité – 75009 Paris.

Article 6 : Une subvention d'un montant de 6.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2018 à l'association « Ferme d'Ecancourt – Association d'Education à l'Environnement » (182609 / 2018\_07190), Cour du Mûrier – 95280 Jouy le Moutier.

Article 7 : Une subvention d'un montant de 2.530 euros est attribuée au titre de l'exercice 2018 à l'association « Faites le 9 » (182647 / 2018\_07340), 35 rue Godot de Mauroy – 75009 Paris.

Article 8 : Une subvention d'un montant de 1.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2018 à l'association « Café Accueil Gens de la Rue » (190812/ 2018\_07638), 9 rue Duperé – 75009 Paris..

Article 9 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 020, compte budgétaire 2400010 à partir des fonds du Maire (9<sup>ème</sup> arrondissement), du budget de la Ville de Paris, exercice 2018.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**